



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES  
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021  
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778  
E-mail: malionu@aol.com  
Website: www.un.int/mali

---



## **SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

### **PREMIÈRE COMMISSION**

**Point 96 (s) : « Assistance aux États pour  
l'arrêt de la circulation illicite et la collecte  
des armes légères et de petit calibre »**

**INTERVENTION DE MONSIEUR EL AHADJI  
ALHOUSSEINI TRAORE, PREMIER CONSEILLER**

Vérifier à l'audition

111 EAST 69<sup>TH</sup> STREET  
NEW YORK, N.Y.  
10021

New York, le 21 octobre 2014

**Monsieur le Président,**

Je voudrais vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du bureau, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la Première commission et vous assurer du soutien total de mon pays dans l'accomplissement de votre mission.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par la République fédérale du Nigeria et l'Indonésie, au nom du groupe africain et du Mouvement des Non Alignés, sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, inscrites à l'ordre du jour de nos travaux.

A leur suite, ma délégation tient à rappeler la nécessité de renforcer le multilatéralisme pour avancer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Nous déplorerons, en effet, l'érosion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement, en particulier la paralysie prolongée dont souffre la commission de désarmement (CD).

En dépit de cette situation inquiétante, la délégation du Mali voudrait tout de même souligner pour s'en réjouir quelques succès enregistrés depuis peu. Il s'agit de l'entrée en vigueur prochaine du traité sur le commerce des armes ainsi que l'adoption par consensus du document final de la cinquième réunion biennale d'examen du programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères, qui s'est tenue au mois de juin dernier.

De même, le Mali voudrait saluer l'organisation, au mois de décembre prochain, de la conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires qui fait suite aux conférences d'Oslo en 2013 et de Nayarit en 2014.

Telles sont en substance, quelques observations liminaires que ma délégation tenait à rappeler en sa capacité nationale.

**Monsieur le Président,**

Cette année encore nous prenons la parole, au nom des 15 Etats membres de la CEDEAO : Benin, Burkina Faso, Cape vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo et mon pays le Mali pour présenter le projet de résolution annuelle intitulée : « **Assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre** » contenu dans le document L.4

Les Etats ci-après sont co-sponsors du projet de résolution : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Congo, Croatie, Chypres, République Tchèque, El Salvador, Espagne, Finlande, France, Gabon, Hongrie, Ireland, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Turquie.

Le commerce et la circulation illicite des armes légères continuent d'entretenir de nombreux foyers de conflits, d'exacerber la violence, de contribuer au déplacement de populations civiles, de violer les principes et règles du droit international et du droit humanitaire, d'alimenter le terrorisme et la criminalité organisée.

Les armes légères et de petit calibre sont les armes les plus fréquemment utilisées dans la plupart des conflits armés récents, comme l'illustrent les graves crises qui secouent la République centrafricaine, la Libye, l'Irak et la Syrie ou encore mon pays le Mali.

Le combat contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'élimination de leur commerce illicite ne peut être efficace que s'il est mené en synergie dans la concertation et la coopération.

Le projet de résolution que le Mali présente, cette année encore, au nom des Etats membres de la CEDEAO, en dehors de mises à jour techniques nécessaires reprend exactement les termes de la résolution adoptée **par consensus** l'année dernière. Il est étroitement lié au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Il vise à consolider la bonne gouvernance et la stabilité dans la région ouest-africaine. Il vise également à améliorer la sécurité régionale en renforçant les initiatives et efforts régionaux en cours pour la réduction de la prolifération et la circulation illicites des ALPC.

**Monsieur le Président,**

Dans son contenu, le projet de résolution sur : **l'Assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre** », invite, notamment, la communauté internationale à :

- D'une part, fournir un appui technique et financier pour renforcer les capacités des organisations de la société civile dans la lutte contre la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ;

- D'autre part, appuyer la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO entrée en vigueur le 29 septembre 2009.

Il me plait à cet égard, de saluer l'appui significatif qu'apporte l'Union Européenne à la CEDEAO dans la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

En plus de ses efforts antérieurs, l'Union européenne, à travers le lancement officiel d'un projet dénommé « Soutien de l'EU au mandat régional de la CEDEAO pour la paix, la sécurité et la stabilité », vient d'octroyer une enveloppe d'un montant de 5, 56 millions d'euros à la CEDEAO pour lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALCP).

Lancé le 16 septembre dernier à Abuja, ce projet d'une durée de trois ans verra la mise en place d'un programme pilote de collecte d'armes dans deux groupes couvrant six pays, à savoir, le nord du Niger, le Mali, le Nigeria et les pays de l'Union du fleuve Mano, principalement l'ouest de la Côte-d'Ivoire, la Guinée forestière, l'est du Liberia et le nord de la Sierra Leone.

Au-delà de la sous-région ouest africaine, nous estimons que ce projet de résolution traduit la volonté de nombreux pays en Afrique et ailleurs dans le monde de trouver une solution à la circulation des armes légères et de petit calibre.

Nous remercions les Etats qui, chaque année s'associent aux Etats membres de la CEDEAO, en se portant coauteurs de la résolution et rappelons que la liste reste ouverte pour la signature de ceux qui veulent se joindre à nous.

**Je vous remercie Mr le Président.**